

Conditions-cadre pour une école pour tous



Netzwerk
Integrative Schulungsformen

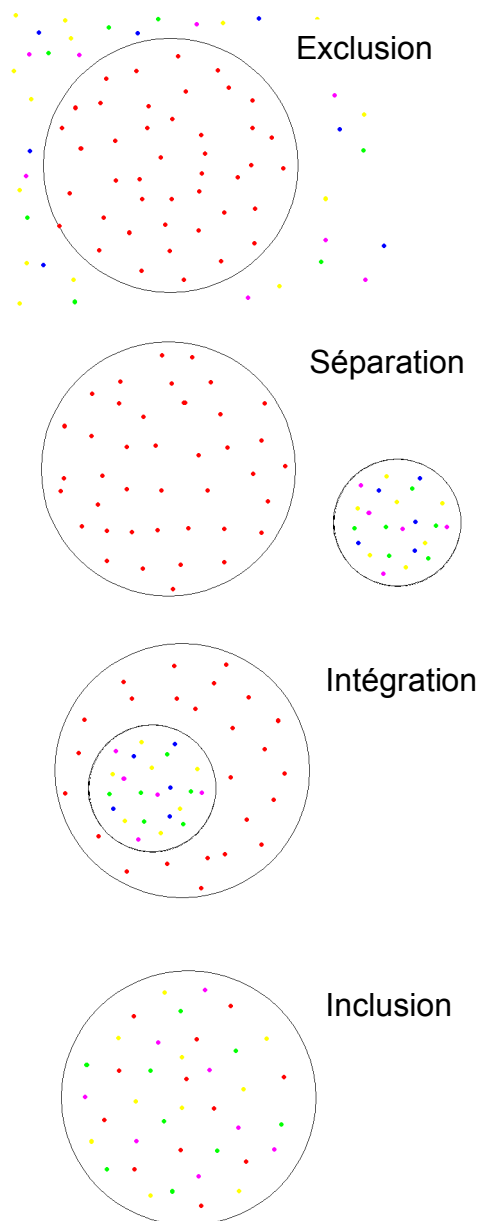
Lucerne, le 1er octobre 2007

Ce document présente des recommandations et des considérations qui devront être prises en compte lors de l'introduction et de la mise sur pied d'une école pour tous. Le présent document s'adresse à la Confédération, aux cantons, aux communes, ainsi qu'à toutes les personnes intéressées et impliquées dans le développement d'une école pour tous.

Introduction

Le développement d'une école pour tous ne peut se faire du jour au lendemain. C'est pourquoi les conditions-cadre d'aujourd'hui à demain, qui influenceront de façon visionnaire l'école du futur sont décrites ici. Ces conditions-cadre nous montrent l'évolution de l'exclusion, à la séparation, à l'intégration, à l'inclusion, pour aboutir à une école pour tous (cf. image).

En Suisse, les différentes formes de scolarisation testées et mises en application sont très diverses : elles peuvent être séparatives, intégratives ou voire même inclusives. Ces différentes expériences ont été prises en compte lors de l'élaboration de ce document. De plus, ces conditions-cadre doivent être considérées dans un contexte plus large : en Suisse, le droit à l'intégration existe. Avec la mise en application de la nouvelle péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), par l'intermédiaire de son Projet RPT, plaide également en faveur de l'intégration scolaire. Un accord intercantonal concernant la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée ancre le droit à l'intégration dans l'enseignement public. Ce concordat régit l'intégralité du domaine de la pédagogie spécialisée (CDIP, 2007). Par ailleurs, L' « index pour l'inclusion » (texte en allemand : « Index für Inklusion », Boban & Hinz, 2003) nous propose une série de pistes de réflexion et d'idées pour le développement d'une « école inclusive ». L' « index pour l'inclusion » a inspiré la structure et le contenu du présent document.



CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) (2007). Documentation sur les travaux préparatoires concernant un accord intercantonal : www.edk.ch Domaine de la pédagogie spécialisée.

Boban, I. & Hinz, A. (2003). Index für Inklusion. Lernen und Teilhabe in der Schule für Vielfalt entwickeln. Halle-Wittenberg: Martin-Luther-Universität.

BASES

Les présentes conditions-cadre ont été élaborées par les membres du Réseau de scolarisation intégrative. Ce réseau se compose de personnes provenant des cantons alémaniques et multilingues (pédagogues scolaires spécialisés, responsables de formation, personnes actives dans la recherche, directrices/directeurs d'écoles, représentant-e-s des institutions, enseignant-e-s de l'école ordinaire, parents, représentant-e-s des autorités etc.).

Constitution fédérale du 18 décembre 1998

Art. 8

¹ Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.

² Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.

⁴ La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

Art. 41

¹ La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que:

- a. toute personne bénéficie de la sécurité sociale;
- b. toute personne bénéficie des soins nécessaires à sa santé;
- f. les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes en âge de travailler puissent bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes;
- g. les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et soient soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique.

Déclaration de Salamanque, UNESCO 1994

[...] 2. Nous sommes convaincus et nous proclamons que l'éducation est un droit fondamental de chaque enfant [...], que chaque enfant a des caractéristiques, des intérêts, des aptitudes et des besoins d'apprentissage qui lui sont propres, que les systèmes éducatifs doivent être conçus et les programmes appliqués de manière à tenir compte de cette grande diversité [...], que les écoles ordinaires ayant [une] orientation intégratrice constituent le moyen le plus efficace de combattre les attitudes discriminatoires [...], d'édifier une société intégratrice et [d'atteindre] l'objectif de l'éducation pour tous.

Loi sur l'égalité des personnes handicapées, état au 13 juin 2006

Art. 20

¹ Les cantons veillent à ce que les enfants et les adolescents handicapés bénéficient d'un enseignement de base adapté à leurs besoins spécifiques.

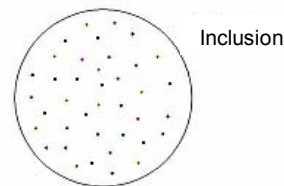
² Ils encouragent l'intégration des enfants et adolescents handicapés dans l'école régulière par des formes de scolarisation adéquates pour autant que cela soit possible et serve le bien de l'enfant ou de l'adolescent handicapé.

³ Ils veillent notamment à ce que les enfants et les adolescents qui ont des difficultés de perception ou d'articulation ainsi que leur proche entourage puissent apprendre une technique de communication adaptée à ces difficultés.

VISION

Une école pour tous

- se conçoit comme une entité pédagogique dirigée (structure),
- met en place des communautés de vie et d'apprentissage pour tous (culture) et
- développe des contextes de vie et d'apprentissage destinés à des groupes d'élèves hétérogènes (pratique) :



Structure : l'école, une entité pédagogique dirigée

Ecole inclusive : nous concevons l'école, son modèle de vie et d'apprentissage de manière à ce que tous les enfants d'une zone donnée, reçoivent une formation et une éducation conformes à leurs besoins.

Direction : nos directrices et directeurs d'école sont des expert-e-s en ce qui concerne la gestion d'une école pour tous.

Montant d'heure de travail (« pool ») : notre école dispose des ressources en personnel nécessaires pour assurer les besoins éducatifs de tous les élèves.

Offres extrascolaires : notre école propose des structures de jour.

Autorités : les autorités connaissent nos visions et assurent les fonctions dirigeantes qui leur incombent.

Contexte de soutien : notre école garantit et développe sa qualité au moyen de collaborations avec des centres de compétences régionaux.

Culture : conception d'une école qui se veut une communauté de vie et d'apprentissage pour tous

Attitude : nous concevons l'école comme une communauté de vie et d'apprentissage pour tous et nous témoignons d'une attitude empreinte de respect mutuel et d'acceptation de la diversité.

Charte : notre attitude est ancrée dans la charte et est vécue au quotidien dans notre école.

Communauté : notre but est de créer une culture où chacun est le bienvenu.

Prise en compte des besoins : les besoins éducatifs de tous les élèves sont comblés avec les ressources nécessaires, dans le but de favoriser l'apprentissage et la participation.

Equipe scolaire : pour mettre en application notre école en tant que communauté de vie et d'apprentissage pour tous, l'équipe scolaire s'organise en se servant de différentes formes de collaboration.

Exploitation des ressources : les écoles exploitent de manière sensée et flexible les ressources et les compétences internes et externes de toutes les personnes impliquées.

Participation : nous structurons la collaboration partenariale entre les personnes impliquées dans le milieu scolaire et son environnement de façon à assurer aux élèves une participation optimale à la vie sociale.

Pratique : développement de contexte de vie et d'apprentissage destinés à des groupes hétérogènes

Contextes de vie et d'apprentissage : nous concevons les contextes de vie et d'apprentissage au sein des écoles de manière à ce que tous les élèves puissent bénéficier d'un développement optimal.

Communautés d'apprentissage : nos communautés d'apprentissage tiennent compte de l'hétérogénéité, sont conçues de manière flexible tout en offrant une constance.

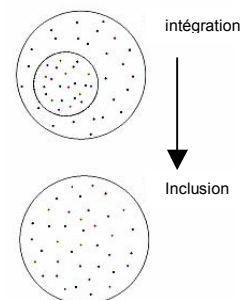
Environnement d'apprentissage : nous mettons en place un environnement d'apprentissage à la fois méthodique et didactique, s'adaptant à la diversité.

Accompagnement du processus d'apprentissage : nous concevons les processus d'apprentissage des élèves de manière individuelle et différenciée.

CONDITIONS-CADRE

Certaines conditions-cadre doivent être respectées afin qu'une école pour tous se mette en place et que ses structures, sa culture et sa pratique puissent se développer.

Les conditions-cadre présentées dans ce document se basent sur la situation de l'intégration scolaire en Suisse et sur notre vision (→ voir p. 1). Elles fournissent des pistes pour « le chemin qui nous permettra d'atteindre notre but » – à savoir passer de l'intégration à l'inclusion.



Structure

L'école, une entité pédagogique dirigée

Ecole inclusive

Nous concevons notre école et son contexte de vie et d'apprentissage de manière à ce que tous les enfants d'un territoire défini reçoivent une formation et une éducation conformes à leurs besoins.

Elèves

Une école pour tous prend en charge tous les enfants et les jeunes qui vivent dans son territoire défini. Elle se base sur le droit à la formation pour tous les enfants et les jeunes – indépendamment de leur développement corporel, sensoriel, mental, émotionnel et social, de leur origine, du sexe, de leurs croyances religieuses ou de leur situation familiale.

Enveloppe budgétaire

Des ressources financières nécessaires sont mises à disposition de l'école pour tous pour développer des contextes de vie et d'apprentissage adaptés à tous les élèves. En cas de besoins avérés, des ressources financières supplémentaires peuvent être demandées aux cantons (p. ex. présence d'un enfant plurihandicapé, dégradation soudaine de l'état de santé d'un jeune atteint d'une maladie chronique, etc.).

Direction

Nos directrices et directeurs d'école sont des expert-e-s en ce qui concerne la gestion d'une école pour tous.

Notre école pour tous dispose d'une direction.

La charge de travail des directrices et directeurs d'école est fixée au moyen du temps de travail annuel.

Le temps de travail réservé à des tâches précises, (p. ex. la gestion pédagogique) est défini dans un diagramme de fonctions.

Recommandation : pour la gestion opérationnelle d'une école inclusive et pour un traitement individualisé des cas issus de situations complexes, la direction dispose de 50% de temps de travail pris sur la fonction de direction par 100 élèves (ressources pour le développement scolaire incluses).

Autorités

Les autorités connaissent nos visions et assurent les fonctions dirigeantes qui leur incombent.

Autorités communales

Les autorités communales sont responsables de la gestion stratégique. Elles font le lien avec l'autorité cantonale de surveillance.

Autorité cantonale de surveillance

L'autorité cantonale de surveillance est responsable pour les dispositions-cadre qualitatives et leur évaluation.



Montant d'heure de travail (« pool »)

Notre école dispose des ressources en personnel nécessaires pour assurer les besoins éducatifs de tous les élèves.

Tous les collaborateurs de l'école sont engagés en pourcentage de temps de travail sur l'année, et non en nombre de leçons.

Recommandation :

→ Prestations de base : 500% d'enseignement pour 100 élèves (enseignement spécifique exclu)

→ Professionnel-le-s actives et actifs dans le domaine du soutien (base pour le calcul du pourcentage des heures):

- Pédagogie spécialisée scolaire: 120% pour 100 élèves
- Mesures pédago-thérapeutiques (logopédie, psychomotricité) : 20% pour 100 élèves
- Mesures complémentaires : pédagogie interculturelle, soutien pour les enfants à haut potentiel, travail social en milieu scolaire etc. sont déterminés et mis à disposition en fonction de la composition socio-démographique de la population d'une zone donnée d'habitation.

→ Un pourcentage supplémentaire de 20% à 30% dispensé à chaque enfant par un-e professionnel-le, est à prévoir dans le domaine de la scolarisation intégrative. Dans certains cas de figure, une partie de ce pourcentage peut être compensée par une solution d'assistance. Si cela ne devait pas s'avérer suffisant, des solutions financières et pédagogiques individuelles devront être trouvées en collaboration avec le contexte de soutien (voir plus bas).

Offres extrascolaires

Notre école propose des structures de jour au sein desquelles la prise en charge et les soins sont rendus possibles.

L'école propose une offre journalière extrascolaire comprenant la possibilité de prendre le repas de midi ou de rester après la classe. Les parents participent aux frais.

Contexte de soutien

Notre école garantit et développe sa qualité au moyen de collaborations avec des centres de compétences régionaux.

Des centres de compétences (écoles spécialisées, hautes écoles spécialisées, services, centres spécialisés, prestataires privés, etc.) sont à disposition pour soutenir les écoles pour tous. Les cantons coordonnent et garantissent une offre régionale satisfaisante. Les centres de compétences

- entretiennent et développent des compétences diagnostiques, des connaissances de base et spécifiques dans le domaine de la pédagogie spécialisée
- organisent des offres de conseil et de soutien, ainsi que des solutions individualisées au sein ou à l'extérieur des écoles à proximité et dans des domaines extrascolaires et postobligatoires.
- proposent des offres de formation et de formation continue aux collaboratrices et collaborateurs de l'école pour tous, aux parents, etc.,
- sont actifs dans les domaines de la recherche et du développement scolaire dans le cadre de l'école pour tous.

Culture : conception d'une école qui se veut une communauté de vie et d'apprentissage pour tous

Attitude

Nous concevons notre école comme une communauté de vie et d'apprentissage pour tous et nous témoignons d'une attitude emprunte de respect mutuel et d'acceptation de la diversité.

Nous développons une philosophie commune, dans laquelle

- un respect mutuel,
- une participation de tous,
- des attentes élevées envers toutes les personnes impliquées et
- la valorisation de celles-ci

de la même façon, elles revêtent une grande importance pour tous.



Charte

Notre attitude est ancrée dans les lignes directrices et la réalité quotidienne de notre école.

Les écoles possèdent des lignes directrices que toutes les personnes impliquées

- connaissent,
- portent et
- mettent en application.

Nous évaluons régulièrement la mise en application pratique des lignes directrices et assurons et développons de cette manière la qualité.

Communauté

Notre but est de créer une culture où chacun est le bienvenu.

L'apprentissage social ainsi que des événements vécus en commun constituent une valeur centrale au même titre que le soutien individuel apporté à chaque individu.

Les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les élèves entretiennent des relations empreintes de respect les uns avec les autres.

La mise en œuvre des communautés d'apprentissage est surveillée de façon continue du point de vue

- de la participation,
- des barrières rencontrées dans l'apprentissage et
- de la discrimination.

Prise en compte des besoins

Les besoins éducatifs de tous les élèves sont comblés avec les ressources nécessaires, dans le but de favoriser l'apprentissage et la participation.

Nous ne réfléchissons plus en terme de "classes", mais nous développons de nouvelles formes coopératives d'enseignement et d'apprentissage au sein de communautés d'apprentissage (→ Communautés d'apprentissage, voir p. 7).

Nous développons des instruments qui

- évitent l'étiquetage et la discrimination,
- permettent un apprentissage optimal
- et se basent sur la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF).

A l'occasion d'entretiens réguliers ("tables rondes"), où toutes les personnes impliquées sont présentes, nous réfléchissons quant au développement de l'apprentissage et fixons les thèmes à prendre en compte lors du soutien, ainsi que les objectifs d'apprentissage pour une période de temps donnée. Cela nous permet d'accompagner les élèves de manière adaptée à leur développement (→ Accompagnement du processus d'apprentissage, voir p. 8).

Equipe scolaire

Afin de mettre en pratique l'école en tant que communauté de vie et d'apprentissage pour tous, nous nous organisons au sein de l'équipe et utilisons différentes formes de collaboration.

Diverses formes de collaboration sont ancrées dans la planification des communautés d'apprentissage.

L'enseignant-e responsable d'une communauté d'apprentissage dispose d'au minimum une période hebdomadaire pour la planification et la coordination.

Exploitation des ressources

Les écoles exploitent de manière sensée et flexible les ressources et les compétences internes et externes de toutes les personnes impliquées.

L'équipe scolaire garantit une offre globale s'adressant à tous les élèves :

- les compétences spécifiques de toutes les personnes impliquées sont connues et pleinement exploitées.
- ce que nous ne pouvons pas couvrir du point de vue personnel et professionnel, nous le sollicitons à l'extérieur pour ensuite l'amener au sein de l'école – à travers la collaboration avec des partenaires externes p. ex., des centres spécialisés, des centres de compétences dans le domaine de la pédagogie spécialisée, des hautes écoles, etc.
(→ Budgétisation globale, voir p. 4, → Disponibilité des ressources, voir p. 5)



Participation

Nous structurons la collaboration partenariale entre les personnes impliquées dans le milieu scolaire et leur environnement, de façon à élargir leurs possibilités d'action.

Participation des élèves

Au sein d'une école pour tous, les élèves sont considérés comme des participants actifs qui sont intégrés concrètement, p. ex. au travers d'un conseil des élèves ou de la mise sur pied de formes d'apprentissage coopératives.

Participation des parents

Une collaboration efficace et partenariale de toutes les personnes impliquées dans le milieu scolaire ainsi que son environnement est implicite.

Il va de soi que les parents ont leur mot à dire concernant les questions touchant leur enfant.

Une fois par semestre au minimum, des échanges avec les parents sont organisés afin de s'entretenir du développement et de la mise en œuvre de l'école.

Pratique : développement de contextes de vie et d'apprentissage destinés à des groupes hétérogènes

Contextes de vie et d'apprentissage

Nous concevons les contextes de vie et d'apprentissage au sein des écoles de manière à ce que tous les élèves puissent bénéficier d'un développement optimal.

Nous mettons en place des contextes d'apprentissage et de vie au sein desquels des processus d'apprentissage et de vie, ainsi qu'une prise en charge et des soins sont possibles.

Compréhension des mécanismes du développement et de l'apprentissage

Nous considérons chaque personne comme un être actif, qui apprend au contact du monde et des personnes qui l'entourent. Les élèves peuvent se développer en tant qu'apprenant-e-s autonome-s et ainsi gérer eux-mêmes de leur apprentissage. Ils acquièrent des compétences cognitives, communicatives, sociales et métacognitives. Une attention toute particulière est accordée à leurs qualités, à leurs intérêts et à leur motivation à apprendre.

Communauté

Au sein des communautés d'apprentissage des relations peuvent être entretenues et des situations d'apprentissage positives et enrichissantes d'un point de vue social peuvent être vécues. La différenciation et l'individualisation quant aux processus d'apprentissage de certains enfants trouvent tout autant leurs places qu'un apprentissage en commun. Des formes d'enseignement variées permettent des accès diversifiés à l'apprentissage.

Communautés d'apprentissage

Nos communautés d'apprentissage tiennent compte de l'hétérogénéité, sont conçues de manière flexible tout en offrant une constance.

Les communautés d'apprentissage prennent en compte l'hétérogénéité ainsi que les besoins et les intérêts individuels de toutes les personnes impliquées. Nous décidons en commun de la composition des communautés d'apprentissage – la direction, les enseignant-e-s et les élèves.

Nous tenons compte à parts égales des composantes suivantes :

- de l'apprentissage individuel et en commun,
- de la constance et flexibilité dans les relations et dans la composition des groupes ainsi que
- des diverses formes d'enseignement et de l'accompagnement de l'apprentissage par les enseignant-e-s.

Le pourcentage des enseignant-e-s impliqué-e-s (→ Disponibilité des ressources, voir p. 5) est attribué de manière à pouvoir être flexible et s'adapter à la composition des communautés d'apprentissage.



Contexte

d'apprentissage

Nous mettons en place un environnement d'apprentissage à la fois méthodique et didactique, s'adaptant à la diversité.

Dans un contexte d'apprentissage hétérogène, la diversité est constamment présente dans nos esprits. A cet effet, nous développons des méthodes d'enseignement et des concepts d'organisation très divers.

Organisation dans le temps

Des structures journalières et hebdomadaires claires sont déterminées. Des grandes plages horaires remplacent les leçons individuelles.

Organisation spatiale

Les élèves disposent au sein de l'environnement d'apprentissage d'une place de travail qui leur est réservée. Nous concevons la répartition dans l'école des communautés d'apprentissage selon leur organisation et leur composition.

Organisation des contenus et des thèmes

Les contenus de l'enseignement se basent sur le plan d'étude et sont adaptés aux différents niveaux. Les thèmes traités relèvent de la vie quotidienne et ils sont planifiés à long terme et en conformité avec les divers niveaux d'apprentissage.

Accompagnement du processus

d'apprentissage

Nous accompagnons les processus d'apprentissage des élèves de manière individuelle et différenciée.

Suivi des cas et établissement de plans de soutien individualisés

Un portfolio est établi avec chaque élève. La responsabilité de sa constitution relève toujours d'un-e enseignant-e, d'un-e professionnel-le ou de la direction de l'école (suivi des cas). La personne en charge du suivi d'un cas ainsi que les points forts de la prise en charge (établissement d'un plan de soutien individualisé) sont désignés lors des tables rondes organisées régulièrement (→ Prise en compte des besoins, voir p. 6)

Evaluations

Les observations sont régulièrement consignées. Elles se basent non seulement sur la totalité des domaines du développement tels que le langage, la pensée, la motricité, etc. mais également sur les objectifs et les contenus essentiels d'un curriculum à plusieurs niveaux.

Des objectifs d'apprentissage et de soutien individualisés sont formulés pour chaque semestre par les personnes de référence et les élèves. Ces objectifs se basent sur les plans de soutien et les ressources, prennent en compte le développement de l'élève et sont formulés de manière positive. Pour l'évaluation, nous recourons à des outils pédagogiques adaptés, comme p. ex. des rapports relatifs au développement individuel en direction des objectifs, des portfolios d'apprentissage, etc.

„Si je rêve tout seul, c'est seulement un rêve. Mais si nous rêvons ensemble, c'est le commencement de la réalité"

Rêvez notre rêve !"
Dom Helder Camara

Impressum

Réseau de scolarisation intégrative
c/o Haute école pédagogique de suisse centrale (PHZ Lucerne)
Institut für Schule und Heterogenität (ISH)
Töpferstr. 10, 6004 Lucerne
Tél.: 041/228 45 39

Rédaction :

Peter Ambauen (cabinet de conseil dans les domaines scolaires et éducatifs, Buochs/NW), *Daniela Berger* (professeure à l'Institut für Heilpädagogik der PH Bern), *Gabriela Eisserle Studer* (professeure enseignement et formation continue, PHZ Lucerne), *Walter Jäggi* (directeur Heilpädagogisches Schulzentrum Olten/SO), *Marco Knecht* (directeur du foyer Sonnenberg Baar/ZG), *Annemarie Kummer Wyss* (Institut für Schule und Heterogenität, PHZ Lucerne), *Alice Zimmermann* (pédagogue spécialisée scolaire, école secondaire Meilen/ZH)